



PROGRAMME AIPR Opérateur

Public :

Exécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens.
Exécutants de travaux urgents dispensés de DT et DICT.

Prérequis :

Aucun

Nombre de stagiaires :

10 personnes maximum

Durée :

7h00 en initial

7h00 en recyclage

Lieu :

Inter ou intra entreprise

Méthodes pédagogiques :

Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues. Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long de la formation.

Validation :

Examen de compétences par QCM AIPR sur tablettes numériques

Modalité d'accès :

Signature de la convention

Délai d'accès :

Sur demande selon disponibilité

Maintien des compétences :

60 mois

Document pédagogique :

Livret



Contactez notre référent PSH pour les modalités pédagogiques et l'accessibilité

Objectif :

Connaitre :

- La réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux,
- Les Guides techniques
- Les risques métier pour adapter les méthodes de travail

Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

Opérateur : Conducteur d'engins dans les travaux publics, conducteur de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton..., suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics, poseur de fibre.

Contenu de la formation

Qu'est ce que l'AIPR

L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, rôle et responsabilités des différents acteurs

La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères

La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)

Définitions et glossaire

Les intervenants des réseaux et leurs rôles

Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense - Les risques liés aux réseaux

L'exécution des travaux :

- Le marquage-piquetage
- Identification des réseaux
- Cas particulier des travaux urgents – « ATU »
- Application du « guide technique »
- La reconnaissance sur le terrain
- Que faire en cas d'endommagement, d'arrêt de chantier ?